

PV du CSD du 25 novembre 2010

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Guillaume Jublot, conseiller principal d'éducation, est désigné secrétaire de séance.

2. Présentation du Règlement intérieur du CSD:

Le proviseur adjoint présente le règlement intérieur et propose d'ajouter la mention suivante :

« La durée maximale du conseil du second degré est de 2 heures. Les points de l'ordre du jour qui le cas échéant n'auraient pas été abordés seront traités dans les deux semaines à venir lors d'une réunion ultérieure ».

Le proviseur indique que cet ajout n'est pas nécessaire et qu'une réunion de travail, pour qu'elle s'effectue dans de bonnes conditions, ne doit pas excéder deux heures.

Le règlement intérieur est adopté en l'état à l'unanimité.

3. Présentation du programme d'actions du CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté).

Composition du CESC : Proviseur adjoint, CPE, infirmière, Mme Benedetti (Cellule d'écoute), 2 parents, 2 professeurs et 2 élèves. La participation au CESC est ouverte à toutes et à tous, le but est de faire appel aux bonnes volontés et aux différentes compétences. Le nom des intéressés devra être transmis à l'administration avant le 15 décembre (date du prochain CE)

Les missions du CESC dans le contexte du LFJT, tirées des textes officiels (BO n°45 du 7 décembre 2006) :

A/ Contribuer à l'éducation à la citoyenneté

B/ Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

Il est important de rappeler que le CESC constitue pour ces missions une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique de l'établissement.

Le CPE présente succinctement les grands thèmes du plan d'actions du CESC que sont l'éducation à la citoyenneté, l'éducation à la santé et la prévention des conduites addictives.

Il rappelle que les actions sont réparties par thème et par niveau de classe, tout au long de l'année scolaire. Les actions sont souvent en relation directe avec les programmes scolaires. Le CESC devrait se réunir 2 fois dans l'année.

Les représentants des parents d'élèves indiquent qu'il existe des personnes ressources parmi les familles. Il faut que le LFJT lance un appel, en mettant une rubrique spécifique sur le site Internet par exemple. Le CPE sera le premier contact : guillaume.jublot@lfjtokyo.org

4. Présentation du volet « orientation » du projet d'orientation.

Le volet « orientation » s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement du LFJT sur la période 2010-2013 avec des actions qui ont déjà eu lieu, certaines qui sont en cours et enfin d'autres qui seront progressivement mises en place au lycée.

Ce projet d'orientation est mis en place au service de la construction du projet personnel de chaque élève.

Les points les plus importants du volet orientation sont :

- Le suivi individuel des élèves et plus particulièrement des élèves de première et de Terminale : M. Ritter prévoit environ 2 entretiens individuels par élève et par an.
- L'information aux élèves et à leurs familles : soirées de présentation (enseignement supérieur et Sc. Po), Lettres de motivation, CV...
- Des entretiens de personnalité avec notamment de jeunes diplômés de Terre de talents et des parents d'élèves.
- Le salon de l'étudiant. (à terme, La réflexion est lancée sur l'opportunité de créer une rencontre biannuelle salon de l'étudiant/ Carrefour des métiers.
- Les stages en entreprise au niveau des classes de seconde (La législation japonaise interdisant toute possibilité de stage avant 16 ans).
- L'accompagnement personnalisé au niveau de la seconde avec une information orientation et utilisation des ressources du LFJT.

Le représentant de l'AF-FCPE tient à souligner l'importance du principe de l'orientation active. En effet, le projet d'orientation doit être mené par l'élève.

A terme est envisagé :

- La mise en place du web classeur à partir du niveau 5^{ème} qui permettra à l'élève d'être l'acteur de son propre projet d'orientation.
- La mise en place d'une interface web performante « orientation post BAC »

5. Questions diverse :

Cf document annexes :

Questions AF pour le Conseil du Second Degré du 25 novembre 2010

LES STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET LA COMPOSITION DES CLASSES

1/ Comment vérifier si les méthodes utilisées pour enseigner le japonais sont bien adaptées aux besoins des élèves ? Quels sont les critères de recrutement des enseignants, sont-ils inspectés ?

Pendant plus de 10 ans, deux professeurs agrégés, M. Bazantay et M. Giraud ont assuré le rôle de coordonnateurs en Japonais, s'impliquant tout aussi bien dans le contenu pédagogique des cours, que dans la définition de la politique de recrutement des professeurs.

Ces enseignants, recrutés en fonction de leurs qualifications et expériences passées comme tous les autres personnels, inscrivent leur action dans le cadre de notre projet d'établissement dont un des axes essentiels est de valoriser cet enseignement. A titre indicateur, le nombre d'élève par unité d'enseignement de japonais est environ de moitié inférieur à celui de l'enseignement de l'anglais. Le représentant de l'AF-FCPE demande si le nouveau coordonnateur de japonais est bien identifié en tant que tel par le reste de l'équipe. Il est répondu que M. Asakura joue pleinement son rôle de professeur coordonnateur.

2/ Quels sont les critères de recrutement des professeurs bilingues pour l'enseignement des disciplines non-linguistiques ? Certains professeurs sont d'une grande compétence et très appréciés dans leur discipline, mais dès qu'ils changent pour l'anglais, cela devient plus délicat.

Les professeurs bilingues pour l'enseignement des disciplines non linguistiques sont recrutés comme tous les autres en fonction de leurs compétences reconnues par l'éducation nationale, en conformité avec les procédures réglementaires.

Les inspecteurs pédagogiques sont seuls habilités à évaluer la qualité d'un cours dispensé par un enseignant. (*Mission d'inspection Anglais attendue pour le printemps 2011*)

3/ En 5e et en 4e, peut-on envisager la création d'un groupe de niveau supplémentaire en langues ? La taille et l'hétérogénéité des groupes de niveau nuisent à leur bon fonctionnement.

L'effort consacré aux langues étrangères au LFJT est considérable. Les groupes de niveau actuels en Anglais et en Japonais doivent permettre de prendre en compte l'ensemble des élèves. Il subsistera toujours au sein d'un même groupe de niveau, une certaine hétérogénéité, salubre d'ailleurs pour la dynamique du cours. Le seul cours parfaitement homogène est le cours individuel. Le principe des groupes est également de pouvoir évoluer en leur sein.

4/ Peut-on envisager une deuxième section européenne pour faire face aux demandes, et envisager également la création d'une section japonaise, qui permettrait de désengorger la section européenne et serait un premier pas vers l'OIB?

La section européenne doit s'inscrire dans la cohérence pédagogique globale mise en place par l'établissement.

La section européenne, comme toutes les options, alourdit considérablement l'emploi du temps des élèves. Elle doit s'adresser à des élèves dont le niveau général correspond aux exigences d'une telle option. Elle doit revêtir un caractère exceptionnel.

Le représentant de l'AF-FCPE souligne que le niveau d'anglais ne doit pas être le critère de sélection principal. Le proviseur ajoute qu'il faut une certaine autonomie et une motivation.

Le proviseur adjoint précise que des choix d'options sont nécessaires, le but n'étant pas de mettre l'élève en situation d'échec par un programme trop chargé.

Une seule section européenne est actuellement suffisante pour répondre à cette attente (rappel effectifs par niveau : 4^{ème} : 30 élèves, 3^{ème} : 27 élèves, seconde : 28 élèves, 1^{ère} : 14 élèves).

La création d'une section japonaise n'est pas à l'ordre du jour compte tenu des demandes des familles et des contraintes spatiales actuelles. Par ailleurs, celles qui demandent la section européenne ne souhaitent pas forcément inscrire leurs enfants en section japonaise.

5/ Pourrait-on avoir un mini bilan de la mise en place des nouveaux enseignements dans le cadre de la réforme du lycée en 2nde ?

L'équipe de direction actuelle a hérité d'un dispositif mis en place très difficilement l'an passé, à la suite de nombreuses réunions d'où il n'est pas ressorti apparemment un projet clairement défini.

Des enseignants apprenaient ainsi à la rentrée que leurs services intégraient de l'accompagnement personnalisé qui, d'ailleurs, apparaissait sous la mention erronée « TPE ».

Il a fallu en un mois redonner une cohérence pédagogique à l'accompagnement personnalisé.

Nous avons décidé de créer deux types de modules :

- Des modules obligatoires pour tout ce qui concerne la méthodologie et l'orientation.
- Des modules optionnels : préparation du Kanken et du Toefl.

Ce dispositif répond visiblement aux besoins exprimés par les équipes pédagogiques et les élèves.

En ce qui concerne la partie « orientation », il faut souligner le rôle fondamental joué par M. Ritter, notre PRIO (Professeur ressource information orientation).

6/ Le LFJT peut-il proposer en 2nde un enseignement facultatif en sport en remplacement par exemple de la préparation au Toefl ?

Les emplois du temps des élèves de seconde, en raison même de la réforme et des nombreuses options proposés dans le cadre du LFJT, sont assez chargés.

Il est important de préserver une cohérence pédagogique pour les élèves et se référer aux textes officiels.

Une réflexion est menée, d'ores et déjà, pour la rentrée prochaine en rappelant que l'accompagnement personnalisé doit répondre, avant tout, aux besoins de chaque lycéen : aide individualisée (avec le professeur habituel ou avec un autre professeur), apprentissage de méthodes de travail et orientation.

Logiquement, les professeurs de mathématiques et de Français doivent être partie prenante de ce dispositif.

Les représentants des parents et les représentants du personnel signalent l'intérêt que l'AI puisse parfois être effectuée par un autre professeur de la matière. Les notions mal acquises peuvent être ainsi abordées différemment avec les élèves.

Le proviseur explique en effet qu'il faut adapter chaque système en fonction de l'expérience acquise, dans l'intérêt des élèves.

LES BESOINS EN FORMATION CONTINUE

7/ Existe-t-elle pour les langues et dans ce cas, comment est-elle organisée ?

Une formation sur l'inter-culturalité et les spécificités des élèves au Japon pourrait-elle être proposée aux professeurs ?

Ces questions relèvent de la compétence de l'équipe de direction qui travaille avec les équipes pédagogiques et plus particulièrement avec la cellule de formation continue, afin de définir la politique de l'établissement dans le cadre du PRF. Ce dernier est élaboré en partenariat avec les établissements du réseau Asie en fonction des priorités du projet pédagogique de l'Agence et des Instructions du Ministère de l'éducation nationale. Aucun champ ni aucune discipline n'en sont exclus.

LES MATERIELS PEDAGOGIQUES

8/ Quand c'est possible, les professeurs peuvent-ils choisir des manuels de petite taille pour alléger le poids des cartables ?

Il est difficile de choisir un livre d'abord en fonction de son poids. L'intérêt pédagogique, bien évidemment, est prééminent. Le problème du poids du sac existe depuis de nombreuses années et est régulièrement (à juste titre) évoqué par les parents de tous les établissements de France et de l'étranger.

Des casiers sont mis à la disposition des élèves afin de pouvoir y laisser les affaires qu'ils n'utilisent pas pendant la demi-journée.

Les professeurs peuvent également préciser à leurs élèves, la veille d'un cours, par exemple, les manuels qu'ils sont censés apporter en classe le lendemain.

Le représentant de l'AF-FCPE précise que la durée des transports pour certaines familles est un facteur non négligeable. Il précise également qu'il existe au Japon des manuels « fragmentés » (un par chapitre par exemple) et que si cela existait pour les manuels français, ce serait une piste à explorer.

9/ Quand elles existent, les élèves pourraient-ils avoir accès aux versions numériques des éditeurs pour faire leurs devoirs chez eux ?

Les élèves gaspillant de plus en plus de temps à surfer sur internet, il n'est pas forcément souhaitable de les encourager à se figer une fois de plus devant un ordinateur, même s'il s'agit de la version numérique d'un manuel. Comment les parents pourront-ils être certains que l'élève étudie réellement ?

Le représentant de l'AF-FCPE précise que la volonté est bien de réduire le poids des cartables.

Les représentants des élèves signalent qu'ils travaillent déjà beaucoup avec l'ordinateur et que cela ne poserait pas de problème.

LES PROCEDURES D'ORIENTATION

10/ Un demi-poste voire un poste de conseiller d'orientation pourrait-il être confié à M. Ritter dans la continuité de sa mission ? Actuellement, nous estimons que ce qu'il entreprend est de la plus haute importance et que le temps que passe ce professeur a besoin d'un vrai statut lui assurant une meilleure visibilité auprès des élèves et des parents, ainsi qu'une vraie reconnaissance.

L'équipe de direction actuelle a reconnu et salué, dès sa prise de fonction, la qualité et le sérieux du travail fourni par M. Ritter, chargé de l'orientation. Le volet « orientation » étant une partie essentielle du projet d'établissement du LFJT en construction, il va de soi que la situation professionnelle de M. Ritter doit évoluer en conséquence.

Une requalification du contrat de l'intéressé est effectivement envisagée à compter de la rentrée de septembre 2011.

Le proviseur précise en effet qu'il est indispensable d'avoir une personne ressource au LFJT avec un volume d'heure suffisant (sur la base d'un établissement de même mesure dans la zone Asie). L'aspect financier est également un critère. Un travail de réflexion est en cours.

11/ Peut-on informer les collégiens du fait qu'ils ont accès à la documentation et aux logiciels d'information ?

Un travail est mené dans cette direction auprès des collégiens, avec notamment, la mise en place du web classeur afin que l'élève devienne lui-même « acteur » de son propre projet d'orientation.

VIE SCOLAIRE

12/ De nombreux enfants se plaignent de ce qu'ils perçoivent comme un abus d'autorité de la part de certains surveillants.

Le rapport à l'autorité est souvent perçu comme problématique par celles et ceux qui en pâtissent. Il est nécessaire de rappeler constamment les règles de vie à des élèves qui sont parfois tentés de s'en affranchir.

Le travail des pédagogues consiste à expliquer aux élèves la différence entre « autorité » et « abus ». L'autonomie existe et est importante, mais nécessite le respect qui doit être rappelé à l'ensemble des élèves.

L'ACCUEIL ET LA COMMUNICATION

13/ Le 1er contact entre le Lycée et les familles pourrait-il s'adapter davantage à leurs différents profils (langue, nationalité etc.) ?

Nous essayons de répondre, dans la mesure du possible, aux différents profils des familles qui se présentent pour la première fois au LFJT en assurant un accueil en Français, Anglais et Japonais.

14/ La création d'une journée porte ouverte au secondaire est-elle envisageable?

Elle est envisageable dans le cadre de la liaison CM₂ / 6^{ème} et pourrait avoir lieu dans le courant du 3^{ème} trimestre avec les professeurs des écoles et les professeurs principaux des classes de 6^{ème}. Rappelons qu'une visite guidée des locaux de Ryuhoku comme de Fujimi est organisée dès le début de l'année scolaire à l'issue de l'assemblée générale de rentrée des parents d'élèves.

15/ Si ce n'est pas le cas, les classes de 6e peuvent-elles être informées sur les modalités de fonctionnement du CDI ?

Les élèves sont mis au courant des modalités de fonctionnement notamment par les professeurs principaux et leurs professeurs de Français dans le cadre du programme. Le documentaliste assure également une information in situ.

16/ Le rôle des parents délégués peut-il être davantage expliqué lors des rencontres parents professeurs du début d'année ?

Les parents délégués semblent cette année connaître le rôle qu'ils doivent jouer. Nous pourrions effectivement le leur rappeler en début d'année et également à tous les autres parents d'élèves qui pourraient effectivement les avoir pour interlocuteurs avant de s'adresser directement à l'établissement.

LES PROJETS ET SORTIES SCOLAIRES

17/ A partir de combien d'heures de trajet en bus ou en train le lieu choisi pour une sortie à la journée n'est-il plus pertinent ? Cf. la sortie au musée Dali, qui fut une visite très intéressante, mais dont le temps de voyage fut particulièrement long.

Le mode de transport des élèves est défini en fonction de la nature du projet présenté par le ou les enseignants initiateurs, des impératifs de sécurité et des contraintes budgétaires.

Questions APE pour le Conseil du Second degré du 25 novembre 2010

1/ Des lacunes importantes dans la communication entre le LFJT et les parents sont apparues, comment vont être comblées ces lacunes ?

Cette question nous semble inappropriée. Il est difficile de comprendre qu'il puisse y avoir un déficit de communication entre le LFJT et les parents, compte tenu tant du nombre de mails reçus et envoyés quotidiennement que la réactivité de notre site internet.

L'équipe de direction actuelle consacre beaucoup d'heures à traiter les mails de parents qui, visiblement, pour beaucoup d'entre eux, préfèrent s'adresser directement à la direction du lycée plutôt qu'aux présidents des deux fédérations des parents d'élèves et aux parents délégués de classe.

Cette multiplication d'interlocuteurs aux propos souvent contradictoires est très difficile à gérer. La direction doit toujours conserver à l'esprit l'intérêt commun et la mise en œuvre du projet d'établissement.

Le représentant de l'APE reprecise la question en indiquant qu'il s'agit de problèmes techniques concernant la réception des messages par certaines familles.

Il est répondu que l'établissement met tout en œuvre pour limiter ces difficultés et invite les familles concernées à le signaler directement. Il n'est pas impossible non plus qu'il s'agisse d'un problème de configuration informatique personnelle.

2/ Le pourcentage des élèves des écoles préparatoires; est-ce un pourcentage sur des dossiers présentés ou des dossiers acceptés ?

Il s'agit bien évidemment des dossiers acceptés.

3/ Une communication du LFJT aux parents sur les " JEUX DANGEREUX" sera t elle envoyée ?

Ce sujet est évidemment important quoique moins préoccupant qu'en France. La Vie scolaire y est sensibilisée et il n'y a eu par le passé qu'un seul cas isolé au LFJT. Le représentant de l'AF-FCPE précise qu'il est important de relativiser les statistiques et qu'une information pourrait avoir l'effet inverse. Une réflexion est en cours.

A Tokyo, le 30 novembre 2010

Le Secrétaire de séance

Guillaume Jublot

Le Proviseur Adjoint

Benjamin Iazard-Peillon